

De vrais sauvages !

Le singe de Bili

Est-ce un chimpanzé ? Est-ce un gorille ? On s'est longtemps posé la question. Ce grand singe vit au sol comme un gorille mais il se nourrit de fruits comme un chimpanzé. Les récentes analyses d'ADN ont confirmé que le singe de Bili, qui vit dans les forêts reculées de la République Démocratique du Congo, était bien une sous-espèce de chimpanzé – malgré sa taille et sa bizarre crête de gorille sur le crâne.



Karl Ammann/www.karlammann.com

La plectanie noirâtre

La plectasine – un puissant antimicrobien qui permet de lutter contre la pneumonie et la méningite – vient d'être extraite de ce champignon qui pousse dans les forêts de pins du nord de l'Europe. Il reste sans doute de nombreux médicaments et aliments à base d'espèces sauvages à découvrir.



Biopix.dk/www.biopix.dk

L'orchidée vanille

Ce goût que nous connaissons tous vient de la gousse d'une orchidée des forêts ombrophiles du Mexique qu'avait découverte l'ancien peuple Totonac. L'orchidée vanille est fécondée par le mélipone, une minuscule abeille qui ne peut survivre qu'au Mexique. Pour cultiver commercialement la vanille, on est donc obligé d'effectuer la pollinisation à la main, ce qui rend le produit cher.



BIOS Hezan Murrel/Still Pictures

Le serpent de Kapuas

Ce « serpent caméléon », que les écologistes du WWF viennent de découvrir dans les forêts ombrophiles de Bornéo, est de couleur brun rouge le jour mais il devient blanc dans le noir. Les chercheurs pensent que cela lui permet de réguler sa température, puisqu'une peau sombre absorbe la chaleur du soleil. Quelque 360 espèces ont été découvertes à Bornéo au cours des dix dernières années, mais les forêts de l'île sont extrêmement menacées.



Mark Auliyah/WWF

L'échange dette-forêts



A. Mbabazi/PNUE/Topham

Les luxuriantes forêts tropicales du Cameroun vont bientôt bénéficier d'une protection bien nécessaire. Dans le cadre d'un accord historique conclu avec la France, le pays pourra en même temps réduire sa dette extérieure. En effet, le Cameroun s'engage à réinvestir dans l'environnement 25 millions de dollars au moins de sa dette envers la France. Au lieu de la rembourser, il utilisera ces fonds pour protéger sa partie du Bassin du Congo, qui abrite de rares éléphants des forêts, des centaines d'espèces d'oiseaux et des peuples indigènes comme les Ba'Aka.

C'est le biologiste et écologiste américain Thomas Lovejoy qui le premier a eu l'idée de cet échange de type « dette/nature ». Il s'est rendu compte que les régions à la faune la plus riche sont généralement situées dans des pays en développement, pays qui supportent la dette la plus lourde et qui ont les plus grandes difficultés à investir dans la protection de leur environnement.

Le programme prévoit d'effacer la dette internationale d'un pays, à condition que celui-ci utilise les fonds pour financer la protection de son environnement. Ce sont souvent des organisations de protection de l'environnement qui rachètent la dette à un tarif préférentiel (mais oui, on peut racheter les dettes des autres !) et qui l'encaissent ensuite dans la devise locale. L'argent sert alors à financer un projet de conservation sur place. Parfois, l'accord est conclu directement entre gouvernements, comme pour cet échange France-Cameroun. Dans ce cas, un organisme de conservation se charge généralement de chapeauter la transaction et d'aider à identifier les secteurs à protéger et les modalités de la protection. Cela permet de toute façon à la nation en développement d'économiser de précieuses devises étrangères tout en gérant durablement ses ressources naturelles, pour son propre bien comme pour celui de la planète.

Le premier échange de ce type a eu lieu en 1987 : Conservation International a racheté une dette de 650 000 dollars, que la Bolivie devait à un créancier commercial, pour seulement 100 000 dollars, et l'organisation a utilisé les fonds pour gérer la Réserve de biosphère de Beni et pour créer de nouvelles zones protégées. En 1996, seize pays bénéficiaient d'échanges similaires, dont le Costa Rica, l'Equateur, le Guatemala, les Philippines et la Zambie.

En 1998, les Etats-Unis ont voté une loi autorisant les échanges dette-nature pour protéger les forêts tropicales. De nombreux autres accords ont suivi. En 2002, par exemple, le Pérou a remboursé 6,6 millions de dollars de sa dette envers les Etats-Unis d'Amérique, avec le concours de The Nature Conservancy, de Conservation International et du WWF. Cet échange a permis de protéger dix des forêts ombrophiles les plus riches en biodiversité de l'Amazonie péruvien – couvrant 110 000 kilomètres carrés – qui se trouvaient particulièrement menacées.

Bien entendu, ce système ne permettra pas d'effacer la totalité des dettes du monde en développement, mais il aide les pays à investir dans des ressources naturelles qui risquaient de disparaître pour rembourser les créanciers. L'idée de Thomas Lovejoy a fait son chemin et celui-ci a grand plaisir à rappeler que les échanges dette-nature représentent aujourd'hui le plus important financement de la protection de l'environnement !